



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 9 JUIN 2016

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
1.1	RESTRUCTURATION AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE WASTE MANAGEMENT	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 MARS 2016.....	1
4	DÉPART D'UN DES MEMBRES DU COMITÉ.....	1
5	ACTIONS DE SUIVI.....	2
5.1	DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2015.....	2
5.2	SUIVI DE LA DEMANDE ADMINISTRATIVE POUR LA ZONE 5B	3
6	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX.....	4
7	REGISTRE DES PLAINTES	9
8	PROCHAINE RÉUNION	10

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Simon Mercier souhaite la bienvenue aux membres du Comité. Il précise que M. Martin Dussault sera absent de la rencontre.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

1.1 RESTRUCTURATION AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE WASTE MANAGEMENT

M. Mercier informe les membres du départ du directeur général de WM au Québec, M. Daniel Brien, qui a quitté l'entreprise pour relever de nouveaux défis professionnels. Il souligne le travail de M. Brien, qui a permis de bâtir une équipe aguerrie chez WM. M. Mercier le remplace à titre directeur général et M. Ghislain Lacombe a été nommé directeur général adjoint.

M. Mercier présente également M. Marc-André Desnoyers qui prend sa place comme directeur des sites du Québec et qui siègera sur le comité de vigilance. Il agissait auparavant comme chargé de projets, notamment sur le site d'enfouissement de Sainte-Sophie.

M. Alex Craft, facilitateur de la rencontre, propose d'effectuer un tour de table afin que tout le monde puisse se présenter.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et accepté par les participants.

Il figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 MARS 2016

Le compte-rendu de la rencontre du 17 mars 2016 est approuvé par les participants.

4 DÉPART D'UN DES MEMBRES DU COMITÉ

M. Mercier annonce que Mme Yanie Villeneuve, qui représentait l'organisme Développement économique Grand Saint-Jérôme, quitte le Comité de vigilance. En raison d'une restructuration des tâches au sein de l'organisme et parce qu'il est désormais rattaché à la MRC, il a été jugé qu'un seul représentant en provenance de la MRC de la Rivière-du-Nord était suffisant pour le Comité de vigilance. Mme Villeneuve est toujours responsable de la gestion du fonds de valorisation agricole et sera encore disponible pour venir en présenter un bilan à la dernière rencontre du Comité à chaque année.

Un bref tour de table est réalisé pour voir si les membres souhaitent remplacer le siège de Mme Villeneuve ou connaissent des représentants potentiels en provenance d'organisations socio-économiques. La Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme et une organisation de gens d'affaires de Sainte-Sophie en cours de formation sont mentionnées.

Il est conclu qu'un suivi serait d'abord effectué auprès de M. Claude Lamontagne et qu'une invitation pourrait être lancée.

Les membres profitent de l'occasion pour valider si des relances étaient nécessaires auprès de la municipalité de Saint-Hippolyte et du représentant de l'Association des riverains du lac l'Achigan. Selon certains membres, le représentant de l'Association était toujours intéressé à faire partie du Comité.

ACTIONS DE SUIVI :

- Envoyer une lettre de remerciement à Mme Villeneuve.
- Faire une relance à M. Raymond de l'Association des riverains du lac l'Achigan.

5 ACTIONS DE SUIVI

M. Craft avise les membres que trois actions de suivi ont été reportées à la rencontre suivante, mais sont bien notées par l'équipe de WM :

- Présenter les avancements du plan de compensation du milieu humide
- Préciser la durée de l'entente renouvelée avec l'Usine Rolland
- Expliquer en quoi la bourse du carbone pourrait affecter WM

5.1 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2015

M. Mercier mentionne que le rapport annuel 2015 du Comité de vigilance a été diffusé comme prévu. Un communiqué de presse a été émis à ce sujet en date du 24 mai dernier. M. Mercier précise qu'aucun article n'a été repris à ce sujet à sa connaissance.

Le rapport annuel a été envoyé le 30 mai à plusieurs représentants dans la région, de même qu'au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). WM a privilégié la voie électronique pour l'envoi du rapport annuel.

5.2 SUIVI DE LA DEMANDE ADMINISTRATIVE POUR LA ZONE 5B

M. Mercier rappelle que la demande administrative pour la zone 5B a été transmise à la Direction de l'évaluation environnementale du MDDELCC en juillet 2015. L'équipe de WM s'attend à recevoir le décret dans les semaines à venir. M. Mercier mentionne que WM devrait être en mesure de donner plus de détails à ce sujet lors de la prochaine rencontre.

M. Mercier rappelle tout de même que la demande administrative pour la zone 5B concerne une zone qui sera exploitée entre 2017 et 2022. Il précise qu'un milieu humide d'une superficie de 3 hectares s'y trouve et que l'équipe de WM travaille toujours au projet de compensation. La compensation minimale demandée par le MDDELCC doit se faire selon un ratio de 3 pour 1 et la zone recherchée doit donc avoir une superficie de 9 hectares. M. Mercier mentionne que l'équipe de WM est déjà en pourparlers avec un propriétaire de la région qui a un terrain potentiel afin de lui proposer une entente. Des consultants doivent caractériser le milieu humide pour établir s'il est de nature équivalente ou supérieure au milieu humide à compenser. Ensuite, le MDDELCC doit accepter le plan de compensation.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le plan de compensation vise la création d'un nouveau milieu humide qui n'existe pas à l'heure actuelle?</i>	M. Mercier répond que le plan de compensation vise plutôt à préserver une zone existante considérée comme milieu humide, trois fois plus grande que la zone touchée, et faire en sorte qu'elle devienne protégée à vie.
<i>Comment préserve-t-on un milieu humide à vie?</i>	M. Mercier répond que la conservation se fait grâce à une servitude enregistrée au droit réel. Le propriétaire ne peut donc plus développer ou altérer la zone protégée.
<i>Qu'advient-il du reste de la zone humide, au-delà de la superficie de 3 hectares qui n'est pas sur la propriété de WM?</i>	M. Lacombe mentionne que le reste de la zone humide se situe à Sainte-Anne-des-Plaines. Il explique que pour cette portion du milieu humide, c'est encore une fois la <i>Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)</i> qui prime, c'est-à-dire que nul ne peut intervenir dans un milieu humide ou dans un cours d'eau sans autorisation.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans le secteur du lieu d'enfouissement, il faut faire attention puisque des sablières ont peut-être des droits acquis par rapport à certains articles de la LQE.</i>	M. Craft mentionne, en ce qui a trait au plan de compensation, que le MDDELCC vise, dans la mesure du possible, de trouver un milieu à protéger dans la même région, ou plutôt dans le même bassin versant, que le milieu humide qui sera touché.
<i>Au sujet de la portion de la zone humide qui est située sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines, il s'agit du boisé du Trait-Carré. Une zone d'un peu plus de 16 km² est protégée, c'est-à-dire qu'aucune coupe forestière n'y est permise. La municipalité permet seulement l'entretien du boisé. Il s'agit d'une zone essentielle pour la recharge de l'aquifère servant de source d'eau potable pour la municipalité.</i>	

6 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

M. Lacombe explique qu'une nouvelle interface a été développée pour alléger la présentation des résultats du suivi de la qualité des eaux en 2015. La présentation est disponible à l'annexe 3.

Il présente ensuite les éléments de contexte :

- Il y a eu trois campagnes d'échantillonnage en 2015, tel qu'exigé par le MDDELCC :
 - Au printemps (juin)
 - En été (septembre)
 - En automne (novembre)
- Le suivi a porté sur :
 - Les eaux de surface (6 points d'échantillonnage)
 - Les eaux souterraines, incluant la nappe libre et la nappe profonde (41 puits)
 - Les lixiviats, une fois par an, pour en vérifier la composition (14 stations de pompage)
- Des puits sont situés en amont et en aval de la propriété de WM, afin de vérifier la qualité de l'eau avant et après qu'elle ne traverse le site
- Considérant la vitesse d'écoulement de l'eau, les puits permettent de détecter toute anomalie avant que l'eau ne se déplace sur une distance importante

- Les paramètres surveillés incluent notamment tous ceux exigés par règlement, en plus de ceux suivis par WM de façon volontaire et proactive, pour l'ensemble de ses sites en Amérique du Nord.

Les résultats sont compilés dans un rapport qui a été transmis au MDDELCC en mars dernier. Ce rapport inclut aussi les résultats passés, pour effectuer l'analyse des tendances et évaluer s'il y a des problématiques en présence.

M. Lacombe présente ensuite les résultats pour 2015 :

- Eaux de surface :
 - La norme pour les coliformes fécaux a été retirée par le MDDELCC, car il est trop difficile de savoir d'où ils proviennent, toutefois WM doit continuer de les mesurer, une fois par année.
 - Respect des valeurs limites pour l'ensemble des paramètres organiques et inorganiques à l'exception d'une valeur légèrement en excès pour l'azote ammoniacal à une station en août (en octobre sous la valeur limite).
- Eaux souterraines (nappe libre, dans le sable) :
 - En 2015, l'étendue de l'enclave d'eau souterraine affectée est demeurée stable et les concentrations des paramètres indicateurs sont généralement en baisse par rapport à la situation présentée depuis 2002.
 - Un des puits a été échantillonné à une seule reprise dans l'année en raison de problématique à pomper l'eau.
- Eaux souterraines (nappe profonde, dans le roc) :
 - Résultats 2015 indiquant que la barrière hydraulique permet de maintenir une stabilisation de la qualité de l'eau en aval du LET tout en confinant l'enclave d'eau affectée près des limites de la propriété de WM.
 - Présence naturelle et normale pour la région de fer, de manganèse et de sulfures dans l'eau souterraine, à des concentrations plus élevées que les valeurs limites du REIMR.
- En conclusion :
 - Situation stable, aucune tendance inquiétante

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'ai remarqué qu'il y avait plus de matières en suspension à un des points d'échantillonnage.</i>	M. Lacombe explique qu'il arrive effectivement qu'au printemps, lors de périodes avec de fortes précipitations, les mesures de matières en suspension puissent être plus élevées.
<i>Est-ce que les eaux souterraines passent sous le site, sous les cellules d'enfouissement?</i>	M. Lacombe répond que les eaux souterraines ont plutôt tendance à contourner le site puisque ces eaux normalement migrent à travers le sable. Comme les cellules sont creusées sous le niveau de sable, les eaux n'ont pas tendance à passer sous le site. Il précise également que le site a une tranchée drainante qui détourne l'eau du site. La vitesse d'écoulement d'une goutte d'eau dans la nappe libre correspond à environ 15 à 20 mètres par année. Les puits d'échantillonnage sont à l'extérieur du site, près de la limite de propriété. Certains sont également positionnés un peu plus loin pour assurer un suivi complet.
<i>Il n'y aurait pas lieu d'actualiser les normes en fonction de la présence naturelle de certains éléments dans la région ?</i>	M. Lacombe répond que les normes à respecter sont les mêmes pour l'ensemble des lieux d'enfouissement au Québec. Le MDDELCC est bien au fait des présences naturelles qui caractérisent la région. Il a également accès aux données de la région de Mirabel qui présentent des caractéristiques similaires aux données de WM à Sainte-Sophie.
<i>Pourquoi dans un des puits, n'y a-t-il pas de dépassement en fer et manganèse, malgré la présence naturelle mesurée dans les autres puits?</i>	M. Lacombe répond que dans ce cas précis, l'échantillonnage s'est effectué dans la résidence directement et non dans le puits, ce qui pourrait expliquer la situation. M. Lacombe mentionne qu'il vérifiera les données historiques pour ce puits.
<i>Est-ce que tous les échantillons sont pris à la même date?</i>	M. Lacombe explique que les échantillons sont faits durant la même période, mais pas nécessairement la même date puisque la campagne d'échantillonnage peut durer jusqu'à un mois. D'année en année, les campagnes sont menées durant la même période.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand vous développerez la zone 5B, des puits s'ajouteront-ils?</i>	M. Lacombe répond qu'effectivement de nouveaux puits devront être aménagés près de la limite du site dans le secteur de la zone 5B. De nouveaux puits sont installés au fur et à mesure que de nouvelles cellules d'enfouissement entrent en service.
<i>Pourquoi y a-t-il deux puits qui ont été placés plus loin sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines?</i>	M. Lacombe répond que ces puits ont été installés en lien avec le plan de sécurisation du vieux site.
<i>Le roc (aquifère profond) se trouve à quelle profondeur?</i>	M. Lacombe répond que du côté nord, il n'y a pas de couche d'argile dans le sol et que le roc se situe donc environ à 5 mètres de profondeur.
<i>Quelle est l'épaisseur d'argile?</i>	M. Lacombe répond que l'épaisseur d'argile est variable dans le secteur. La couche d'argile s'épaissit en se déplaçant vers le sud.
<i>Avez-vous évalué la vitesse de percolation de l'eau à travers l'argile?</i>	M. Lacombe mentionne avoir la donnée sur la perméabilité de l'argile, mais pas la vitesse d'écoulement des eaux comme telle. Il précise que l'argile de la région est de l'argile bleue en provenance de l'ancienne mer de Champlain. Il mentionne que l'équipe de WM trouve parfois des coquillages et des fossiles lors de l'excavation des cellules.
<i>Du côté de Sainte-Anne-des-Plaines, l'argile est très dense et a une bonne épaisseur. Grâce à ces caractéristiques, la municipalité est en mesure d'y puiser l'eau potable pour tout son territoire.</i>	M. Lacombe précise que tous les puits aménagés du côté de Sainte-Anne-des-Plaines permettent de suivre de près la qualité de l'eau et de protéger la source d'eau potable de la municipalité. WM a d'ailleurs une entente de cautionnement avec la municipalité : si quoi que ce soit est détecté sur les eaux de ces puits, WM réagit et fait le nécessaire pour que la municipalité puisse s'alimenter en eau potable. M. Lacombe précise également qu'il existe un programme de vérification des puits avec la municipalité. WM paye pour le programme et la municipalité envoie les résultats à la compagnie.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous encore des surplus d'argile au site?</i>	M. Lacombe répond que des surplus sont conservés sur le site pour les besoins futurs.
<i>Est-ce que vous pompez également l'eau dans l'aquifère profond?</i>	M. Lacombe explique que les puits dans cet aquifère sont assez profonds, à environ 50 pieds dans le sol, mais que des pompes y sont aménagées pour faire une barrière hydraulique. La goutte d'eau qui voudrait continuer son chemin au-delà des limites du site ne peut pas le faire, elle est plutôt pompée.
<i>Est-ce que le type de cultures dans les zones agricoles peut influencer l'écoulement des eaux dans la nappe libre ou la nappe profonde?</i>	M. Lacombe mentionne ne pas bien connaître les pratiques des agriculteurs et les autorisations requises par exemple pour effectuer des forages de puits pour la création d'un bassin ou pour l'arrosage des champs.
<i>Est-ce que des lieux d'enfouissement au Québec respectent toutes les normes de suivi de la qualité de l'eau?</i>	M. Lacombe répond qu'il ne connaît pas cette information. M. Craft mentionne que dans plusieurs secteurs d'activités, des dépassements sont observés en raison de la présence naturelle de certains éléments au-delà des limites établies par règlement (bruit de fond).
<i>À la dernière rencontre, vous aviez parlé d'un affaissement de la nappe phréatique. Est-ce que cela figure dans le rapport transmis au MDDELCC?</i>	M. Lacombe mentionne que cette information a été intégrée au rapport et est surveillée par l'entreprise. WM a pu observer une diminution du niveau de l'eau dans les puits surveillés. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette diminution, par exemple l'agriculture, l'activité des sablières à proximité ou encore le développement résidentiel. L'activité humaine influence le drainage et l'écoulement naturel des eaux.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avec la nouvelle centrifugeuse pour le traitement des boues, est-ce que la qualité de l'eau rejetée sera améliorée?</i>	M. Lacombe mentionne que WM respecte déjà les normes en matière de qualité de l'eau rejetée. Il explique que la nouvelle centrifugeuse permettra plutôt à WM d'améliorer ses façons de faire et d'économiser puisque la technique actuelle est très coûteuse et les oblige à draguer les boues 4 à 5 fois par année. En effet, ces dragages sont effectués par des sous-traitants et impliquent des arrêts d'opération. La centrifugeuse est donc un investissement pour améliorer cet aspect.

ACTION DE SUIVI :

- Vérifier les données historiques du puits résidentiel échantillonné ne présentant pas de dépassement (concentration naturelle) pour le fer et le manganèse.
- Obtenir la vitesse d'écoulement des eaux dans la couche d'argile.

7 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers indique que deux plaintes ont été enregistrées depuis la dernière rencontre. Les deux signalements ont été logés par la même personne et au cours de la même semaine. Ils concernaient des camions qui auraient emprunté le rang Sainte-Marguerite pour accéder au site. L'équipe de WM a communiqué avec les clients fautifs afin que la situation soit corrigée. Tous les clients de WM doivent emprunter le chemin de Val des Lacs pour accéder au site.

M. Mercier précise tout de même qu'un client de WM ou un entrepreneur en transport peut avoir plusieurs sortes de camions, mais qu'un camion du même type que celui accédant au site de Sainte-Sophie peut également avoir besoin de se rendre aux sablières en passant par le rang Sainte-Marguerite. Il devient plus difficile pour WM de faire le suivi dans ces cas-là.

La question suivante est formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Habituellement, les camions remplis partent des sablières et non s’y rendent?</i>	M. Mercier précise qu’il arrive que certaines sablières reçoivent des résidus pour le remplissage.

8 PROCHAINE RÉUNION

M. Mercier remercie les membres pour leur participation.

La prochaine réunion du comité est prévue le jeudi 8 septembre à partir de 18 h, et débutera par une visite du site en autobus. WM offrira un goûter servi sur place pour accommoder les participants. Les membres recevront une convocation par courriel à titre de rappel. La réunion suivante aura lieu le jeudi 8 décembre.

Les points de l’ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s’est terminée à 20 h 38.

Alexandra Boileau
Rapporteuse de la réunion